

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

QUATRIEME ANNEE REPUBLICAINE.

DUODI 22 Brumaire.

(Era vulgaire)

Vendredi 13 Novembre 1795.

Suite des détails de l'insurrection arrivée à Londres. — Proclamation du roi d'Angleterre. — Départ de la fille de Louis XVI pour Bâle. — Arrivée du général Jourdan à Coblenz. — Formation d'un camp derrière la Moselle. — Arrêté des représentans du peuple qui ordonne le paiement d'une pension de 900 livres, en numéraire, à chaque religieux ou religieuse, réformés ou à réformer, dans la Belgique. — Lettre du représentant Barbé-Marbois, au conseil des cinq cents, qui demande à être jugé.

A V I S.

Cette Feuille ayant été interrompue depuis le 18 vendémiaire jusqu'au 8 brumaire inclusivement, on remplira la lacune des événemens par plusieurs supplémens, qui seront distribués incessamment aux Souscripteurs. Pour les indemniser entièrement des retards qu'ils ont éprouvés, leurs abonnemens seront reculés de 15 jours au-delà du terme qu'ils avoient à courir.

Les Souscripteurs, dont les abonnemens expiroient au 30 vendémiaire, sont priés de renouveler pour le 15 brumaire présent mois.

Le prix actuel est de 100 liv. pour trois mois.

(Les souscripteurs recevront une quatrième feuille de supplément avec le présent numéro).

I T A L I E.

De Livourne, le 30 octobre.

A peine le général Paoli eut reçu l'invitation du roi de la Grande-Bretagne de se rendre auprès de lui à Londres, qu'il se hâta de quitter la Corse & qu'il arriva ici à bord du vaisseau le *Dolphin*, en compagnie de trois Corses qui tenoient un rang distingué dans leur pays, les sieurs Panatiori, Galeazzi & Ciavaldini. Ces voyageurs ont reçu ici un accueil très-flatteur de la part de tout le monde.

Le corsaire Dominique Chersia, ayant une patente française & dont le bâtiment porte le nom du 9 thermidor, ayant enlevé la cargaison d'une tartane du patron Laurent Viola, toscan, cette prise a été déclarée nulle par sentence définitive, & il a été ordonné que cette cargaison seroit restituée à un négociant établi dans cette ville auquel elle appartenoit, & le corsaire Chersia a été condamné en dommages & intérêts.

Le même tartane ayant été chargée de nouveau dans

ce port, pour Marseille, a été ensuite prise par un corsaire sarde qui l'a conduite à Porto-Longone: il lui en coûta mille sequins de rançon, & pendant qu'elle revenoit à Livourne, elle a été reprise par le même corsaire Dominique Chersia. Le tribunal d'amirauté de Toscane a rendu une seconde sentence qui a déclaré nulle cette seconde prise.

On écrit de Naples que la cour doit être de retour dans cette ville au premier novembre. Les mêmes lettres ajoutent qu'à la même époque un corps de cavalerie napolitaine doit se mettre en route pour joindre l'armée coalisée qui se trouve dans la Lombardie.

A L L E M A G N E.

De Hanovre, le 30 octobre.

C'est un mal-entendu qui a fait dire que la paix étoit à la veille d'être conclue, séparément du corps entier de l'Empire, entre l'électorat de Hanovre & les Français. Ce pays, compris dans la ligne de démarcation, n'est pas dans le cas de faire une paix séparée,

En observant exactement les stipulations de la neutralité, obtenues par la convention de Bâle, le pays de Hanovre s'est mis à l'abri de toutes hostilités de la part des Français sous la garantie prussienne; & c'est tout ce qui importoit aux deux nations.

Ce pays a aussi rempli la condition de ne plus fournir de contingent à l'armée de l'Empire; & les états en ont fait faire la déclaration à l'empereur.

Le contingent de Saxe s'étant également retiré, le maréchal de Clairfayt a dépêché un courier à Dresde pour s'en plaindre & pour exposer tout ce que la retraite inopinée d'un corps aussi considérable d'excellentes troupes peut porter de préjudice aux affaires générales de l'Empire.

Le duc de Wurtemberg & le margrave de Bade étoient sur le point de conclure des paix séparées; & l'électeur

de Cologne demandoit également le retour de son contingent qui fait partie de la garnison de Mayence ; mais la retraite des Français pourra apporter quelque changement à ces déterminations.

On apprend que le quartier-général de l'armée hanovrienne, qui a été jusqu'ici à Diepholtz, ira dans peu à Nyenbourg, où il restera l'hiver, s'il ne survient pas d'autres incidens.

A N G L E T E R R E.

De Londres, le 3 novembre.

Le roi montra le plus grand sang-froid pendant les momens les plus chauds de l'émeute. A l'instant où la glace de sa voiture fut brisée, il dit au lord Westmorland : C'est un coup de feu ; & au lieu de se replier dans l'intérieur ou de chercher à éviter l'assassin, il se pencha en avant pour examiner le coup. Ce n'est pas tout ; il revint à Saint-James, au palais de la reine, dans une voiture ordinaire, entouré d'une multitude furieuse & qui vomissoit des imprécations, presque sans gardes qui pussent le soustraire aux fureurs, & courant ainsi les plus grands dangers.

Le cocher de sa majesté déclara, lors de son interrogatoire à la chambre des lords, que de sa vie il n'avoit eu peur comme à l'instant où la multitude entourait sa voiture ; d'un côté il craignoit, en poussant ses chevaux au galop, que leur feu ne les emportât, & qu'il n'en fût plus le maître ; & de l'autre, qu'en n'allant qu'un train ordinaire, le roi ne fût la victime des dangers qui le menaçoient.

Celui des gens du roi qui fut renversé par la multitude & foulé par la voiture, a l'espoir de recouvrer la vie ; il a une cuisse cassée & l'autre fracassée.

Quelques personnes arrêtées pour quelques propos offensans envers la personne du roi ont été élargies le lendemain, sur le motif qu'elles étoient ivres lors de cet outrage.

Il est assez étrange que, de près de trois cents lords dont est composée la chambre des pairs, il ne s'en soit trouvé que trente-trois lors de la motion qui fut faite d'une adresse au roi, le lendemain du jour où il fut attaqué.

Proclamation du roi d'Angleterre.

Des personnes mal-intentionnées s'étant amentées & répandues dans différentes places de Westminster, le 29 de ce mois, dans le dessein de se porter à des excès les plus audacieux & les plus criminels, de troubler l'ordre public, & même d'attenter à notre personne, après avoir entravé notre marche, lorsque nous nous transportâmes au parlement & que nous en revînmes, nous avons, de Paris de notre conseil privé, & par suite de l'adresse de nos deux chambres du parlement, cru devoir enjoindre à tous les magistrats & à tous nos fidèles sujets de ne rien négliger pour découvrir & faire arrêter les auteurs, fauteurs & instigateurs de ces délits, & les livrer à la rigueur des loix.

Nous promettons, en conséquence, par ces présentes, à tous ceux qui dénonceront & mettront sous la main de la justice quiconque aura trempé dans cette conspiration, & qui n'étant pas compris dans les séditieux dont il vient d'être question, n'en aura pas moins commis quel-

qu'acte par effet duquel notre personne royale s'est trouvée en danger, une récompense de mille livres sterlinges que les commissaires de nos finances ont droit de compter par chaque coupable du genre de ceux que nous indiquons.

Nous promettons en outre le pardon de son crime à tout individu qui aura pris part à la conspiration, outre toutefois que ceux qui y sont immédiatement impliqués, s'il vient à révéler & à faire traduire aux tribunaux quel- qu'un de ses complices.

Donné en notre cour, à Saint-James, le 31 octobre 1795, l'an trente-sixième de notre règne. *Dieu sauve le roi.*

B E L G I Q U E.

De Bruxelles, le 13 brumaire, (9 novembre, v. st.)

L'armée de Sambre & Meuse, commandée par le général Jourdan, vient de changer entièrement sa position, à cause du passage des Autrichiens dans les environs de M ync & des mouvemens qu'ils font pour passer également le Rhin vis-à-vis d'Erenbreitstein & du Thal de Vallendar, où l'ennemi rassemble en hâte une énorme quantité de barques & de bâtimens de toutes les grandeurs, ainsi qu'à l'embouchure de la Lahn. Les Français ont abandonné la tête du pont où ils s'étoient maintenus jusqu'à ce moment, près Neuwied, & ils ont heureusement ramené les bateaux & l'artillerie qui garnissoient ce poste.

Le général Marceau est parti à la tête d'un corps de 10 à 12 mille hommes pour se porter dans le Hundspruck, où les Autrichiens ont pénétré, & où des affaires sanglantes ont eu lieu sans que l'on en connaisse le résultat jusqu'à ce moment. Dans le même tems, de gros corps de troupes ont reçu l'ordre d'abandonner le Bas-Rhin & les environs de Cologne & de Bonn, & de se porter sans délai vers Coblenz. En attendant, le général Jourdan s'est rendu en poste dans cette dernière ville, & de suite il a fait former un camp retranché derrière la Moselle pour se garantir de toute surprise. Il paroît, d'après les manœuvres des généraux ennemis, que leur projet est de tâcher de séparer l'armée du Rhin d'avec celle de Sambre & Meuse en leur coupant les communications ; manœuvres qui leur a déjà réussi sur la rive droite du Rhin, mais dont l'exécution ne sera point aussi aisée sur la rive gauche.

De tous les côtés les troupes sont en mouvement, & la fin de cette campagne deviendra aussi active que le commencement l'a peu été. Du côté du Bas-Rhin les républicains conservent toujours une bonne position en avant de Dusseldorff ; ce n'est pas vers cette partie que l'ennemi se propose d'agir vigoureusement.

L'on vient de faire une battue dans la forêt de Soignés, dans laquelle on a enlevé une trentaine de voleurs que l'on a conduits dans les prisons de cette ville. Une commission militaire fera bientôt justice de ces bandits.

Il paroît un arrêté des représentans du peuple qui ordonne de payer à tous les religieux & religieuses, réformés ou à réformer, une pension provisoire de neuf cents livres par an en numéraire, dont un quartier sera payé d'avance.

Un second arrêté ordonne que toutes les impositions & autres branches du revenu public devront se payer dorénavant totalement en numéraire & non en assignats

au cours, cette monnaie étant ici sans aucune espèce de valeur.

Voici une affaire qui a causé ici la plus grande sensation. Le représentant Joubert s'est permis de demander une contribution à la ville de Namur & d'enlever des otages pour sûreté, qu'il a envoyés à son quartier-général. Sur les représentations énergiques à cet égard, envoyées ici au conseil de gouvernement, les représentans du peuple ont sur-le-champ expédié un courrier pour que l'on relâche les otages.

FRANCE.

De Paris, le 21 brumaire.

Madame de Tourzel qui avoit été arrêtée, vient d'être mise en liberté.

Le pain, le bois & généralement tous les comestibles, augmentent journellement d'une manière si prodigieuse, qu'on ne peut attribuer cette hausse qu'aux calculs des mauvais pillans qui, tels qu'*Anthée*, semblent se relever de chaque chute avec une nouvelle audace; déjà on les entend vociférer contre le corps législatif, contre le gouvernement qui doit & qui veut assurer le bonheur du peuple. Faut-il en être surpris? Tous ces scélérats redoutent le règne des loix qui va bientôt les frapper.

On donne comme très-certain que l'échange de la jeune prisonnière du Temple, avec les députés livrés par le perfide Dumouriez, va s'effectuer enfin, & qu'elle est au moment de son départ pour Bâle, où elle sera remise aux personnes chargées de la recevoir.

Nos papiers publics s'alimentent en général de vieilles haines, & classent les bons, les vrais, les faux, les simulés patriotes de manière à entretenir sans cesse entre eux quelques germes de division. Les bons citoyens desireroient, qu'à l'exemple du corps législatif, les écrivains s'occupassent principalement du soin de rallier à la constitution, à ses principes & à ses loix, tous les esprits; car nous avons plus besoin, pour obtenir le bonheur, d'obéir franchement aux loix actuelles, que de rechercher les infractions à des loix arbitraires qui ne nous régissent plus, & qui ont causé tous nos malheurs.

Le procès de Cormatin est, dit-on, suspendu, à raison de l'absence d'un témoin qui doit être absolument entendu.

Ce prévenu vient de publier une notice de son affaire. Le paragraphe le plus curieux a pour objet son origine & sa vie; le voici:

« Ceux de qui je tiens mon origine servent l'état depuis Saint-Louis, roi de France.

« Cinq de mes grands oncles ont péri le même jour, à la bataille de Malplaquet.

« Mon père a servi quarante-deux ans.

« Et moi, la gloire & le bruit des armes m'animerent dès ma plus tendre enfance.

« J'ai parcouru toute l'Europe, j'en ai étudié les habitans, j'en parle toutes les langues. Je devins un objet de jalousie pour le ministre Vergennes, parce que le grand Frédéric me retint huit jours auprès de lui à Sans-Soucy.

« Des forces sont destinées pour l'Amérique; je l'apprends à Pétersbourg, je pars, j'essaie de rejoindre ceux qui marchent à la victoire.

« J'essuie deux naufrages avec Paul-Jones.

« Plus heureux avec Lapeyrouse, que la France pleurera long-temps, je rejoins en Amérique les drapeaux français.

« A la tête des grenadiers & chasseurs, j'étois aide-de-camp de Vioménil; j'entre l'épée à la main dans une redoute que nous enlevâmes aux Anglais. C'est à cette vive attaque que Lameth fut blessé: ce Lameth, l'exécration de tous les êtres sensibles, aide-de-camp de Rochambeau, survécut pour le malheur de la France.

« A mon retour, à la paix, le ciel m'a donné l'épouse la plus respectable, la plus vertueuse; je suis père de six enfans destinés à essuyer les larmes d'une famille honnête & modeste.

« En 1789, lorsqu'on imagina d'armer les Français contre les Français, 900 brigands qui avoient déjà incendié onze châteaux viennent m'attaquer dans le mien. Je vivois au milieu des habitans que je comblois de biens; je dépensois ma fortune avec eux. Moi quinzième, je disperse ces brigands, & je sauve par ce moyen la province d'un pillage qui alloit avoir lieu, puisque les brigands du Charollois, sans cette dispersion, venoient se réunir à ceux du Mâconnois.

« Depuis cette époque, j'ai soutenu mon opinion avec le courage qu'il convient aux grandes ames de déployer.

« Fatigué de voir couler le sang des Français que les factions agitent, j'ai voulu la paix, je sais que les Français en ont soif.

« Nous devons être fatigués de voir du sang, encore du sang, & toujours du sang, & cela fait horreur. . . . Eh bien! je prouverai qu'on nous a trompés, & que pour nous assassiner, l'on nous offre la paix.

« Je devois ce précis de ma vie aux habitans d'une ville au milieu desquels j'ai été élevé, & à tous les Français, pour que l'on juge, d'après les colonnes prononcées en audience, si l'on doit compter davantage sur ce que diront les méchans, quand ils n'apporteront pas les preuves de ce qu'ils avancent.

« Oui, Français! vous allez être témoins de l'affaire la plus intéressante peut-être depuis la révolution. Devenez juges, vous devez l'être: cherchez les coupables, & quels qu'ils soient, exigez leur punition.

« Ce 17 brumaire, l'an quatrième. »

Signé, CORMATIN.

Voici ce qu'on lit de vraiment raisonnable dans une lettre particulière relative à notre situation sur le Rhin.

« Une retraite prudente nous met à l'abri des surprises & des attaques pendant l'hiver; elle laisse respirer nos braves volontaires, nous met à même de choisir au commencement de la campagne prochaine l'attaque ou la défense, & nous promet les plus heureux succès.

« Nous ne pouvons nous persuader que nos ennemis plus maltraités, plus fatigués que nous, persistent encore à vouloir perpétuer une guerre désastreuse. La paix est désirée par tous les peuples de l'Europe, & les puissances belligérantes s'empresseront de remplir ce vœu que leur impose la misère publique & leur propre intérêt.

« Les bras, les subsistances, le numéraire ont disparu presque en tous lieux: à Londres, à Vienne & à Rome on se plaint comme à Paris de l'excessive cherté des denrées & de la pénurie des subsistances. La plus belle partie du monde est affligée par les plus horribles calamités. En tous lieux, on se plaint, on murmure, & l'on de-

mande à grands cris une paix, qui seule peut nous donner les moyens de réparer tous nos maux.

» Le peuple anglais s'indigne contre Pitt; il se soulève; il demande la paix. Les troupes autrichiennes fatiguées, réduites à la misère, desirant rester dans leurs foyers; tous les peuples du Nord invitent les rois à demander la paix, & la république française, qui n'entreprend cette guerre que pour sa propre défense, & pour avoir un bon gouvernement, après avoir vaincu ses ennemis & s'être donné une bonne constitution, appelle à son tour la paix dont elle a également besoin après les crises révolutionnaires & les calamités dont elle fut la triste victime.

« Nous aurons bientôt la paix, tout nous l'assure. Le pouvoir exécutif va prendre de grandes mesures; il déploiera toutes les forces de la république; il fera voir à la coalition que nous sommes encore en état de les combattre & de les vaincre; il lui montrera d'un côté les foudres de la guerre, de l'autre l'olivier de la paix, & la coalition, instruite par l'expérience, & pouvant traiter enfin avec un gouvernement ferme & stable, cueillera l'olivier pacifique, & donnera la paix au monde entier ».

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen DAUNOU.

Séance du 21 brumaire.

La séance s'ouvre par la correspondance; le représentant Barbé-Marbois écrit de nouveau pour demander à être jugé sur l'accusation portée contre lui au nom de la commission des cinq établie par la convention.

Un membre demande l'ordre du jour & le rapport de la décision prise par le conseil, pour entendre, sur cet objet, le rapporteur, ou tout autre membre de la commission des cinq; il se fonde sur ce que le conseil ne peut recevoir que des dénonciations signées & en forme.

Villers appuie cette proposition. Il est malheureux, dit-il, qu'un membre du corps législatif ait été l'objet d'une inculpation aussi grave; mais une loi veut que les membres de la convention ne puissent être poursuivis pour ce qu'ils ont fait ou dit dans le cours de leurs fonctions. Bientôt si le conseil admettoit la réclamation actuelle, il en recevrait de pareilles de tous les citoyens qui ont pu être l'objet de quelques inculpations: il deviendrait l'instrument de vengeances & de passions qui doivent être éteintes pour jamais. D'ailleurs, dans l'imprimé qu'il a fait distribuer, Marbois a avoué que le fait dont il s'agit lui a été reproché par différens journaux; il ne l'a pas désavoué; la commission a donc pu le croire. — On murmure.

Je ne veux pas justifier la commission, je veux dire seulement que la commission a pu être induite en erreur comme les autres citoyens.

D'ailleurs, s'il veut une dénonciation en forme, Marbois peut l'obtenir; mais ce n'est pas au conseil qu'il doit s'adresser, c'est aux journaux.

Le conseil passe à l'ordre du jour.

Un membre demande à faire une motion relative aux créanciers.

On représente que cet objet concerne le conseil des finances.

Le directoire, par un message, invite de nouveau le conseil à pourvoir aux moyens de compléter les nominations des fonctionnaires publics que le corps électoral du département de la Seine n'a pas eu le tems de faire. Cet objet sera discuté demain.

On procède au scrutin pour la formation d'une liste de candidats pour les places de commissaires à la comptabilité.

Des bureaux sont formés pour le dépouillement du scrutin.

La séance est levée.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen BAUDIN.

Séance du 21 brumaire.

Un message du directoire exécutif apprend au conseil, que les équipages de la division navale, commandée par le capitaine, ont arrêté, à bord du *Jupiter*, dans la rade de Cadix, de faire don à la république française du vaisseau le *Genseur*, qu'ils avoient pris sur les anglais quelques jours auparavant, & qui avoit appartenu ci-devant à la république.

Le conseil ordonne que ce message sera inséré au procès-verbal, avec mention honorable du don des équipages, & qu'un extrait du procès-verbal sera envoyé au directoire exécutif, pour le transmettre à la division navale.

Lacué craint que l'envoi de cet extrait du procès-verbal ne soit un acte extérieur que le conseil des anciens n'ait pas le droit de faire sans l'initiative de celui des cinq cents; il demande que cette question soit examinée.

Goupilleau pense comme Lacué. Il pourroit arriver que les deux conseils eussent sur le même événement une opinion différente; si tous deux la publioient, il en résulteroit deux actes disparates des deux portions du corps législatif; ce qui est subversif de la constitution.

Goupilleau demande que le conseil rapporte sa décision, & s'en tienne à ordonner l'insertion du message au procès-verbal.

Cette proposition est adoptée, & la séance levée.

* * F. AUBRY, au peuple Français & à ses collègues, composant le corps législatif; in-4°. Prix 12 livres 10 sous pour Paris & 15 livres, franc de port, par la poste;

Se trouve, à Paris, chez Lacroix, imprimeur, rue Favart, numéro 425;

Maret, libraire, sous la voûte de la cour des Fontaines, maison Egalité;

Desorme, libraire, au Palais-Egalité;

Brigitte Mathey, au cabinet littéraire, sous le vestibule, à côté du Berceau-Lyrique;

Et chez tous les marchands de nouveautés.

Bourse du 21 brumaire.

Inscriptions. 58-60-57-56-57-55-57.
Louis. 3260-3250.